

La **Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe** regroupe des organisations dans 11 pays membres qui représentent les intérêts des familles dans ces pays.

La **FAFCE**, en référence à ses statuts, s'emploie particulièrement pour le respect et la dignité de l'homme ainsi que pour leur transmission dans la famille. La **FAFCE** a réexaminé les législations en vigueur dans les différents pays de l'Union Européenne et pris connaissance des évolutions législatives récentes ou en cours dans ces mêmes Etats.

Dans ce contexte, la **FAFCE**, fidèle aux principes éthiques et moraux qui la régissent, demande fermement aux Instances européennes et aux Parlements nationaux :

- l'interdiction absolue de toute forme de clonage et la pénalisation effective la plus sévère à l'égard de toutes les personnes morales et physiques qui continueraient à en développer ou en appliquer les techniques,
- l'arrêt de toute recherche sur les cellules souches embryonnaires et donc la limitation de la production d'embryons surnuméraires par les techniques du diagnostic préimplantatoire en particulier,
- la poursuite de la coopération internationale et de l'aide financière et médicale aux pays en voie de développement face aux pandémies les plus graves,
- la concentration de tous les moyens publics de la recherche sur les potentialités des cellules souches adultes,
- l'incitation généralisée pour orienter les moyens de la recherche privée vers les potentialités des cellules souches adultes.

La **FAFCE** a évalué la portée des débats qui se sont déroulés ces derniers mois, tant au niveau européen qu'aux niveaux nationaux. Sa demande se base sur la rupture d'orientation très grave par rapport à la Convention que le Conseil de l'Europe a signée, le 4 avril 1997, à Oviedo et qui marque l'évolution du droit international « pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à propos des applications de la biologie et de la médecine ».

Pour la **FAFCE**, il faut considérer le fait que ces graves questions ne concernent pas seulement les scientifiques et que les progrès très rapides de la recherche scientifique dans le domaine génétique devraient inciter toutes les instances internationales et nationales à se poser la question fondamentale du statut de l'embryon puisque la réalité de la continuité du processus de différenciation est reconnue par tous les scientifiques.

Une comparaison des résultats des recherches effectuées jusqu'à présent sur les cellules souches embryonnaires et les cellules souches adultes respectueuses de la dignité humaine, montre à l'évidence que la recherche sur ces dernières est au moins aussi prometteuse que sur les précédentes.

Les résultats de ces recherches dans le domaine des thérapies géniques montrent que les thérapies mises en œuvre à partir des cellules souches adultes ont moins d'effet pervers.

La recherche met en évidence l'identité de nature entre les différentes formes de clonage, notamment entre le clonage dit thérapeutique et le clonage reproductif, identité de nature reconnue par de très nombreux pays dans le monde.

La FAFCE attire l'attention sur le fait que la recherche sur les cellules souches embryonnaires est extrêmement grave, parce qu'elle conduit effectivement à un véritable processus de sélection d'embryons, et donc à des politiques mettant en œuvre, en droit et en fait, des pratiques eugéniques de créations de « bébés-médicaments ».

L'importance des intérêts financiers en cause est rarement discutée ou rendue publique. La FAFCE fait remarquer que les coûts de ces recherches amènent les dirigeants à privilégier les recherches sur les embryons humains dont ils peuvent disposer gratuitement par la généralisation du diagnostic préimplantatoire et des avortements, à la différence des recherches sur les animaux qui sont onéreuses.

Enfin, la FAFCE attire l'attention sur les dangers pour l'ensemble des sociétés humaines qui résultent :

- d'une « réification » de l'embryon,
- d'une perte totale de la notion de filiation, repère anthropologique fondamental pour la construction de toute personne humaine,
- d'une négation du statut de « personne » pour les individus issus d'un processus de clonage,
- de la conservation de stocks d'embryons au profit des plus riches, pouvant bénéficier des essais thérapeutiques les plus sophistiqués,
- du développement de trafics d'embryons humains chez les plus démunis dont la priorité demeure la lutte contre les pandémies les plus graves.